AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

30 F.

BULLETIN N° 20 de JUILLET 1974 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

VIGNE

MILDIOU -

Les conditions climatiques demeurent défavorables et la maladie est absente dans l'immense majorité des vignobles. En conséquence, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas lieu d'effectuer un nouveau traitement.

OIDIUM -

Du fait de l'absence de pluies, le dernier traitement préconisé par la Station assure encore une certaine protection. Toutefois, les conditions climatiques deviennent très favorables et la maladie va pouvoir s'attaquer aux grains. Il convient donc de se préparer à effectuer un traitement qui sera très prochainement indiqué par la Station d'Avertissements; il pourra être mixte, éventuellement, avec une intervention contre les vers de la grappe.

VERS DE LA GRAPPE -

Le vol de la cochylis et de l'eudémis est commencé, mais il est encore trop tôt pour intervenir. La Station donnera très prochainement des informations à ce sujet.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES -

Le vol du carpocapse se termine dans les régions les plus chaudes. En conséquence :

- dans les vergers du Nord de la Sarthe et de la Mayenne, il convient d'effectuer un nouveau traitement à la fin de la semaine du 15 au 20 juillet.
- dans les vergers du Nord de la Loire-Atlantique, ce traitement pourra être repoussé aux premiers jours de la semaine du 22 au 27 juillet.
- dans le département de la Vendée, il convient d'effectuer un traitement dans tous les vergers, dès réception de cette note.
- dans les vergers du Sud de la Loire-Atlantique, du Sud de la Sarthe et du Sud de la Mayenne, ainsi que dans les vergers du Maine-et-Loire, on peut effectuer à la fin de la semaine du 15 au 20 juillet un traitement dans les expositions tardives et froides. Par contre, dans les expositions précoces et chaudes, le vol est pratiquement terminé et aucun traitement ne se justifie pour l'instant.

PSYLLES -

Surveiller l'évolution des psylles. Intervenir en cas de nécessité. Les produits actifs sont indiqués dans les notes précédentes.

ARAIGNEE ROUGE -

Activité locale. Intervenir en cas de nécessité.

PUCERON LANIGERE -

On constate un très fort développement du parasite dans certains vergers. En cas de nécessité, on utilisera le Vamidothion à la dose de 50 grs de matière active par hl. d'eau.

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. L. BOUYX

27

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Dans les cultures du Nord de la Loire-Atlantique, dans celles de l'ensemble de la Sarthe et de la Mayenne, on constate une certaine dissémination de la maladie. En conséquence, sur toutes les cultures de pomme de terre non destinées à un prochain arrachage, il est indispensable d'effectuer un nouveau traitement. On pourra profiter de ce traitement pour intervenir contre le doryphore. Dans toutes les autres régions, il est inutile d'intervenir pour l'instant.

MAIS

PYRALE -

Le vol de la pyrale a commencé le 15 juin et est actuellement intense. Des pontes, parfois abondantes ont été observées, mais toujours localement. Dans les parcelles où des dégâts importants ont été constatés en 1973, il convient d'intervenir avec un insecticide homologué contre ce parasite, dès que 50 % des panicules sont dégagées des cornets.

Pour les produits susceptibles d'utilisation, se reporter à la liste des pesticides homologués ou en utilisation provisoire de vente au 1er janvier 1974, envoyée au début de la campagne.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE " :

J. DIXMERAS.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 16 JUILLET 1974.